

FSPC : déclassement de 20'965 tonnes de blé panifiable jusqu'en juin 2021

Le 18 août 2020, la Fédération suisse des producteurs de céréales proposait de soutenir le déclassement de blé panifiable de la récolte 2020. Le déclassement permet d'éviter une situation excédentaire sur le marché par l'écoulement du blé en surplus dans le secteur fourrager. On évite ainsi une baisse des prix aux producteurs, en équilibrant l'offre à la demande. Suite à l'évaluation des offres (48'265 tonnes au total) et compte tenu des coûts liés aux quantités à déclasser ainsi que de la situation du marché, le Comité directeur de la FSPC a décidé de soutenir le déclassement de 20'965 tonnes de blé propre à la panification. Dans le détail, il s'agit de 5'225 tonnes de la classe TOP et 15'740 tonnes de la classe II. Au total, six entreprises participeront à cette mesure d'allègement de marché. Les déclassements physiques de la marchandise auront lieu entre le 14 septembre 2020 et le 30 juin 2021. La FSPC évaluera l'évolution de la situation du marché.

Liste des enchérisseurs ayant obtenu une part de l'attribution (par ordre alphabétique)

Agrokommerz AG, Marbach
Brunner AG, Mühle, Oberembrach,
fenaco Genossenschaft, Winterthur
Landi Hünenberg Genossenschaft, Hünenberg
Mühle Bachmann AG, Diessenhofen
Mühle Fischer AG, Lüscherz

Fédération suisse des producteurs de céréales
Berne, le 9 septembre 2020